



Ligue de Bourgogne
Franche-Comté des échecs

Cahier des charges Championnats de Bourgogne et de Franche-Comté des Jeunes

15 et 16 février 2020

Avant-Propos

Le championnat de Ligue des Jeunes est qualificatif pour le championnat de France. Seul le premier ou les deux premiers par catégorie sont qualifiés.

Ce championnat est pour de nombreux jeunes la récompense de la saison sportive.

Ainsi, la qualité d'organisation de la compétition doit être la priorité de chaque club organisateur, avant toute considération financière.

1) Attribution

Tout club de sa zone de jeu peut organiser le championnat, il y a un championnat en Bourgogne et un en Franche Comté. Il doit faire acte de candidature, et se conformer à la date annoncée sur le site de la ligue BFC des Échecs. Cette année la compétition se déroulera les 15 et 16 Février 2020.

Le club devra organiser parallèlement un open ouvert aux jeunes qui ne se sont pas qualifiés pour le championnat.

Un club ayant organisé la compétition l'année précédente n'est pas prioritaire pour l'attribution de l'organisation.

Tout candidat s'engage à respecter le cahier des charges des championnats de Bourgogne Franche-Comté Jeunes.

2) Salles

L'organisateur doit offrir des conditions de jeux conformes aux règlements sportifs de la FFE. La salle devra disposer d'un accès PMR. Le lieu du championnat doit être conforme à l'accueil d'enfants, tant au niveau de la sécurité qu'au niveau du confort. Préférer si possible les lieux qui sont déjà dédiés aux enfants (lycées, collèges, MJC...) La dimension de la salle doit être au minimum de 150m² et devra être délimitée pour être accessible aux joueurs et personnes autorisées par le responsable du tournoi. Proposer un vaste espace à l'écart de l'aire de jeu, qui pourra servir de salle d'analyse, mais aussi de salle d'attente pour les joueurs et les accompagnateurs.

3) Matériel

Les feuilles de parties, jeux, échiquiers et pendules sont de la compétence de l'organisateur.

4) Récompenses

Tous les joueurs du tournoi doivent être récompensés (médailles et/ou diplômes) et les trois premiers de chaque catégorie doivent recevoir un trophée (taille minimum 30 cm pour le premier, et 20 cm pour le troisième).

5) Subvention et Indemnisation

La Ligue n'effectuera de remboursement que sur les devis présentés en amont du championnat et validés par le Responsable du Secteur Jeunes

La Ligue verse une subvention en cas de nécessité de location de salle à hauteur de 5€ par participant sur présentation de la facture de location. La ligue rembourse les frais d'arbitrage et les récompenses, sur facture. Elle gère l'appel d'offre pour les arbitres qui présenteront un devis. Le président du club organisateur valide le choix des arbitres retenus.

La ligue fait porter une attention particulière sur le fait que les subventions doivent être utilisées en totalité pour l'organisation du championnat et non pour le bénéfice de l'organisateur.

Les recettes de la buvette sont perçues par le club organisateur.

6) Restauration

L'organisateur devra proposer une buvette et/ou de la restauration rapide sur place à un prix raisonnable. Un pot de clôture doit être prévu.

7) Logement

L'organisateur a aussi la responsabilité de proposer des logements à des tarifs abordables.

8) Droits d'inscription

La ligue perçoit les droits d'inscription qui sont de 5€ par jeune.

L'organisateur doit récolter ces droits et les remettre à la Ligue sous quinzaine.